

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 DECEMBRE 2016

Fabrique d'Eglise

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une nouvelle procédure de tutelle des fabriques d'églises est entrée en vigueur. C'est le conseil communal qui est désormais l'autorité de tutelle et a la tâche d'approuver les comptes, le budget et les modifications budgétaires des fabriques d'églises.

La fabrique de l'Eglise **Saint-Lambert à Jehay** soumet pour approbation une deuxième modification budgétaire pour l'exercice 2016.

Cette dernière se clôture sur un résultat en équilibre de l'ordre de 19.669,55 €.

Aucune dotation n'a été sollicitée.

La fabrique de l'Eglise **Saint-Joseph au Viamont** soumet pour approbation une deuxième modification budgétaire pour l'exercice 2016.

Cette dernière se clôture sur un résultat en équilibre de l'ordre de 3.961,16 €.

Une dotation de 2.218 € a été sollicitée.

Acquisition placement PASS Pompiers

Dans le cadre de la continuité d'un plan de fermeture démarré il y a déjà quelques années, une nouvelle procédure de marché est entamée. Celle-ci concernera les écoles de Jehay, du Rivage, les Maîtres du Feu et l'Hôtel de ville.

Le Conseil communal approuve le mode de passation du marché. Il s'agit d'une procédure négociée sans publicité. Le montant estimé de la dépense est de l'ordre de 16.082,64 € TVAC.

Aménagement buvette foot Terwagne

Dans le cadre de la mise en conformité de l'ancienne buvette de foot du terrain « Terwagne » et afin d'y accueillir dans le futur Amay'nagement, la procédure, le cahier spécial des charges et les firmes consultées sont soumis pour approbation.

Ces travaux visent le remplacement des châssis de portes et de l'ensemble des vitrages.

Le mode de passation de marché consiste en une procédure négociée sans publicité. Le montant estimé de la dépense est de l'ordre de 15.899,14 € TVAC.

Travaux de rénovation Marronniers

Dans le cadre de la transformation de l'ancienne école des Marronniers qui a pour objectif d'accueillir l'Académie, la procédure, le cahier spécial des charges et les firmes consultées sont soumis pour approbation.

Ce projet nécessite la réalisation de travaux d'aménagement (menuiserie extérieure, isolation acoustique, confection de tenture).

Le mode de passation de marché consiste en une procédure négociée sans publicité. Le montant estimé de la dépense est de l'ordre de 65.772,78 € TVAC.

Régie communale des Maîtres du feu

La Régie Communale des Maîtres du Feu présente son rapport d'activités 2016 ainsi que son budget pour 2017 pour approbation en vue de l'octroi d'un subside communal.

Le budget prévisionnel de la Régie Communale des Maîtres du Feu présentant pour 2017 :

- Un total de dépenses de 43.795 € ;
- Un total de recettes propres estimées à 22.500 € et un équilibre budgétaire atteint par l'octroi d'un subside communal de 21.295 €, qui sera inscrit à l'article 569/435A/01 du service ordinaire du budget communal pour 2017.

Zone de police Meuse-Hesbaye

Lors de ce Conseil, la **dotation de la commune d'Amay** (au budget ordinaire et extraordinaire) à la zone de police Meuse-Hesbaye pour l'exercice 2017 a été présentée, fixée et approuvée.

Cette contribution, revue et indexée annuellement (en fonction de la taille de la population), est d'application dans toutes les communes de la zone et garantit le bon fonctionnement de celle-ci.

Il est proposé de voter une dotation de :

- 1.073.671,20€ à inscrire au budget ordinaire.
- 49.573,74 € à inscrire au budget extraordinaire.

Budget

Lors de ce Conseil, le **rapport sur l'activité communale** pour l'exercice 2015-2016 ainsi que le **budget communal** ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2017 ont été présentés, analysés et adoptés.

De même, le **budget du CPAS** (Centre Public d'Action sociale) pour l'exercice 2017 a été soumis pour approbation et validé.

En outre, une **Modification Budgétaire** du CPAS (n°2 2016) au service ordinaire a également été soumise pour approbation.